



Doyenné des
Plateaux de Vesoul

Notre-Dame de la Motte de Vesoul
Val de l'Ognon et de la Linotte
Pays Riolais
Noroy-le-Bourg
Scey-Val de Saône
Saint Martin de Saulx-Colombier
Sainte Anne Mailley-Vellefaux

SAINTE THÉRÈSE
DE LISIEUX

THÉRÈSE
DE BESANÇON

VOUS FAITES
TOUS
VIVRE
L'ÉGLISE
DONNEZ AU DENIER



Cher paroissien, Chère paroissienne,

Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement de la campagne 2024 du Denier. Comme vous le savez, cette collecte est essentielle pour notre Église, c'est pourquoi vous trouverez, dans ce tract détaillé, de nombreuses informations sur le Denier.

En 2023, notre doyenné, composé de 7 paroisses, a eu la joie de célébrer 221 baptêmes et 47 mariages ; 327 enfants ont participé à l'éveil à la foi et au catéchisme et 73 ont fait leur première communion ; 421 familles ont été accueillies et accompagnées lors du décès d'un proche par les équipes de funérailles.

Ces moments de partage et d'accompagnement ont été animés et coordonnés par nos 4 prêtres : l'abbé Franck Ruffiot et l'abbé Jean-Marie Larue, curés in-solidum, l'abbé Emmanuel Barsu et l'abbé Jean-Bosco Dao, vicaires, et c'est pour eux que la collecte du Denier est essentielle.

En effet, contrairement aux offrandes des quêtes (messes, baptêmes, mariages, funérailles) qui reviennent aux paroisses, le Denier permet de financer le traitement des prêtres, la formation des séminaristes, la prise en charge des prêtres aînés ainsi que les salaires des laïcs engagés professionnellement au service de l'Église.

En 2023, la collecte était en baisse de 8.37 % par rapport à 2022 sur notre doyenné, principalement du fait de la baisse du nombre de donateurs.

C'est pourquoi votre participation est indispensable !

Confiant en votre soutien, nous vous adressons l'assurance de nos sentiments fraternels.

Les membres du Conseil Pastoral de Doyenné.

Principale ressource financière du diocèse, le Denier de l'Église lui permet de financer concrètement sa mission : annoncer la parole de Dieu, célébrer les grands moments de la vie et servir tous les Hommes.

Depuis la loi de séparation des Églises et de l'État, en 1905, les diocèses ne reçoivent, en effet, aucune subvention pour assurer leur fonctionnement.

RÉSULTATS DE LA COLLECTE DU DENIER 2023

Paroisses	2022	2023	Évolution
Notre-Dame de la Motte de Vesoul	130 644	123 796	-5.24%
Val de l'Ognon et de la Linotte	11 380	10 761	-5.44%
Pays Riolais	22 947	20 081	-12.49%
Noroy-le-Bourg	15 826	14 871	-6.03%
Scey-Val de Saône	18 397	14 897	-19.02%
Saulx-Colombier	13 729	11 271	-17.90%
Ste-Anne Mailley-Vellefaux	15 828	13 925	-12.02%
Total doyenné	228 751	209 602	-8.37%

En 2024, je soutiens l'Église, je donne au Denier !

Plusieurs manières de donner

- Par **chèque** à l'ordre de l'Association Diocésaine de Besançon/ Paroisse (indiquer le nom de votre paroisse)
 - À renvoyer à l'adresse suivante : Maison d'Église, 13 rue Jules Ferry 70000 VESOUL
 - À déposer dans le panier de quête lors d'une célébration dominicale.
- Par **prélèvement automatique**, en remplissant le mandat de prélèvement SEPA (joint).
 - À renvoyer à l'Association Diocésaine de Besançon, 3 rue de la Convention, 25041 Besançon cedex, accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Par **carte bancaire**,
 - Au moyen d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE) mis à disposition lors de la messe dominicale ;
 - Sur le site du Doyenné, rubrique « DONNER » ;
 - En flashant le QRcode ci-contre.
- Par **virement** (demander le RIB au trésorier de votre paroisse)



Le Denier, un don déductible des impôts

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don au Denier, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Aussi, un don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale. Vous recevrez, pour ce faire, un reçu fiscal.

Le Denier, c'est vraiment vital pour l'Église ! Ne l'oubliez pas...

Le Denier est une participation de chaque catholique à la vie de son diocèse. Il sert à couvrir les dépenses de :

- La rémunération des **prêtres du diocèse**.
- leurs cotisations sociales (obligatoires)....
- Les compléments de retraite qui sont versés aux **prêtres âgés** : ce peut être pour l'aménagement de leur logement, à adapter à leurs besoins, mais aussi, bien souvent, pour assurer leur prise en charge en maison de retraite.
- La rémunération des salariés laïcs, en charge de l'animation pastorale, de l'accueil ou encore de la gestion et de l'administration...

Le Denier sert enfin à financer les études des **séminaristes**, que ce soit pour leur formation ou leur logement, et les frais de formation des **diacres** (qui ne sont pas rémunérés, toutefois, pour le service qu'ils rendent à l'Église).

Pourquoi donner au Denier ?

Donner au Denier, c'est :

- Un devoir pour chaque catholique
- une façon de remercier pour ce qu'on a reçu
- Un moyen de permettre que cela dure
- Un coup de pouce à donner pour que la mission de l'Église se déploie auprès de tous !



Combien donner ?

C'est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités. Le don moyen augmente chaque année et nous en sommes très reconnaissants mais le nombre de donateurs ne cesse de baisser.

Plus que le montant du don, c'est surtout la **participation du plus grand nombre** à la vie concrète de l'Église qui compte : c'est un véritable signe d'encouragement à sa mission, un geste d'appartenance à la famille des catholiques.